

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 15

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET - Claude BAUDSON - Thomas BERTRAND - Jean-Claude DAUTOIS - Sébastien GOURDAIN - Ladislav JAKOVAC – Laure ROUX - Josiane VANDRIESSCHE - Gérald MERLE - Stéphane GENNARINO - Valérie GAROFALO - Virginie BAUDSON

Absents : 12

Mesdames et Messieurs Babo BABAKWANZA - Timothée CHILTE - Virginie COUTURE - Emmanuelle DANEL - Julie GAILLARD - Sandrine GRESSIER - Caroline MARTIN - Pierre-Bernard MSIKA - Lorraine PASTOL – Didier WERNERT - Sandrine CECCARELLO - Ludivine SIX

Pouvoirs : 3

Madame CECCARELLO donne pouvoir à Monsieur BERTRAND

Madame COUTURE donne pouvoir à Monsieur CABORDEL

Madame MARTIN donne pouvoir à Monsieur DELVALLET

Secrétaire de séance : Madame Ingrid TUQUET

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 15

Nombre de Conseillers votants : 18

Date de convocation : 10 Décembre 2025

Date d'affichage : 10 Décembre 2025

La séance est ouverte à 20h00. La réunion est accessible au public dans le respect des normes sanitaires.

OBJET : Communauté de Communes Thelloise : adhésion au groupement de commande 2026/2028 pour les travaux d'entretien courant et l'exécution de revêtements superficiels de la voirie communale et d'intérêt communautaire

DÉLIBÉRATION 2025-050

Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL, Maire-adjoint en charge des finances, des travaux, de l'urbanisme, du cimetière

Monsieur CABORDEL expose au conseil les objectifs du groupement de commandes, que souhaite renouveler la Communauté de Communes Thelloise (CCT) à compter du 1er juillet 2026 jusqu'au 31 décembre 2028, à savoir :

- ✓ assurer un soutien aux communes et mutualiser la procédure de passation de l'accord-cadre et son exécution,
- ✓ prise en charge par la CCT de cette procédure de passation de l'accord cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de réparation, revêtements superficiels,

création de trottoirs, bordure, marquage au sol, travaux de reprise ponctuelle de pluvial et d'assainissement.

Ce groupement a pour objet la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux d'entretien courant et l'exécution de revêtements superficiels de la voirie communale et d'intérêt communautaire située sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise.

Ces travaux concernent :

- ✓ Des réparations (rebouchage de nids de poules, de fissures, réalisation de purges,)
- ✓ Des revêtements superficiels (gravillonnage, enrobés coulés à froid, enrobés)
- ✓ Des créations de trottoirs, de poses de bordures, de marquage au sol ...
- ✓ Des travaux de reprise ponctuel de pluvial et d'assainissement.

Considérant la nécessité pour la commune de pourvoir utiliser cet accord-cadre pour la réalisation de travaux de voirie.

Considérant que cette adhésion n'emporte aucune obligation pour la commune de passer des commandes.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hubert CABORDEL, Maire-Adjoint en charge des finances, des travaux, de l'urbanisme et du cimetière, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix contre, 4 absentions : M le Maire, M Cabordel, Mme Couture, M. Gourdaine),

REFUSE l'adhésion de la commune au groupement de commandes du 1^{er} juillet 2026 au 31 Décembre 2028 ;

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Cires-Lès-Mello, le 17 décembre 2025

Le Maire,

Alain GUÉRINET

